



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général – pôle DRRH
Direction de l'encadrement, des personnels
administratifs, techniques, de laboratoire, de santé et sociaux**

**DRRH
DEPAT 1**
Bureau des personnels d'inspection et de direction
Affaire suivie par :
Sabrina LAROCHE
Tél : 05.57.57.38.50.
Mél : sabrina.laroche@ac-bordeaux.fr

Bordeaux, le 11 avril 2023

La rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Rectrice de l'académie de Bordeaux,
Chancelière des universités

à

Réf à rappeler:
DRRH/DEPAT
2023/07

Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie,
directeurs académiques des services départementaux
de l'éducation nationale de la DORDOGNE, de la
GIRONDE, des LANDES, du LOT-ET-GARONNE et
des PYRENEES-ATLANTIQUES

Objet :

Liste d'aptitude et mouvement intra-académique des directeurs adjoints de SEGPA - Rentrée scolaire 2023

Réf. :

Décret n°81-482 du 8 mai 1981 modifié
Cirulaire ministérielle n°81-497 du 2 décembre 1981

Pièce(s) justificative(s) jointes :

- imprimé de demande d'inscription sur la liste d'aptitude
- imprimé de demande de mutation
- liste des postes vacants (fournie à titre indicatif)

A – LISTE D'APTITUDE :

I – CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude :

- les personnels enseignants, d'éducation ou d'inspections âgés d'au moins trente ans,
- et justifiant de 5 années de services accomplis en qualité de titulaire dans un ou plusieurs corps, au 1^{er} septembre 2023,
- et titulaire du Diplôme de Directeur d'Établissement d'Éducation Adaptée et Spécialisée (D.D.E.E.A.S) ou en instance de l'obtenir à la session 2023.

II – LES CANDIDATURES :

Le dossier de candidature est à renvoyer **au plus tard le 31 mai 2023** au Rectorat de Bordeaux Pôle DRRH - DEPAT 1 à l'attention de Sabrina LAROCHE.

Attention les évaluations de l'IEN ASH et du DASEN doivent être complétées.

Le dossier devra être complété par la fiche de synthèse informatique remise par le service gestionnaire de la DSDEN.

Il est conseillé au candidat de formuler des vœux larges, car il n'est pas assuré d'obtenir une affectation dans le département dont il dépend administrativement.

Réinscription :

La liste d'aptitude est annuelle, les candidats inscrits l'an dernier et qui n'ont pas obtenu un emploi doivent renouveler leurs candidatures.

B – MOUVEMENT :

I – LES POSTES PROPOSES :

Vous trouverez ci-joint la liste des postes vacants à titre indicatif.

Il est recommandé aux personnels désireux de muter de faire acte de candidature même si les postes qu'ils souhaitent obtenir ne sont pas vacants.

En effet, une vacance peut intervenir à l'occasion des opérations de mobilité.

L'établissement d'une demande de mutation suppose que le postulant ait pris tous les renseignements utiles sur la composition du logement de fonction et le classement de l'établissement.

II – LES DEMANDES DE MUTATION :

Le dossier de demande de mutation est à renvoyer **au plus tard le 31 mai 2023** au Rectorat de Bordeaux Pôle DRRH - DEPAT 1 à l'attention de Sabrina LAROCHE.

Attention les avis des chefs d'établissement devront être renvoyés aux DASEN au plus tard le 22 mai 2023.

Le dossier devra être complété par la fiche de synthèse informatique remise par le service gestionnaire de la DSDEN.

Les résultats des actes collectifs de gestion seront diffusés début juillet 2023.

Pour la Rectrice et par délégation
Le secrétaire général
Pour le secrétaire général et p.a.
Le secrétaire général adjoint
délégué aux relations et ressources humaines


Philippe MICHELI